

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE LA CINQ-CENT-TRENTE-QUATRIÈME (534^e) RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TENUE LE 25 MARS 2025 À LA SALLE H7-1190 ET PAR VISIOCONFÉRENCE.

RÉSOLUTION CAD-13501

Recommandation de nomination du vice-recteur aux études, à la formation et à la réussite à titre de membre du Conseil d'administration de l'UQAC

- ATTENDU** l'article 32 de la Loi sur l'Université du Québec;
- ATTENDU** l'article 2.1 de la Politique relative aux organismes statutaires et la régie interne de l'UQAC;
- ATTENDU** qu'un poste votant est réservé à une personne exerçant une fonction de direction à l'Université est vacant au conseil d'administration;
- ATTENDU** que le dossier de demande de décret à l'Université du Québec doit comprendre une recommandation du Conseil d'administration de l'UQAC à l'effet de nommer le vice-recteur aux études, à la formation et à la réussite à titre d'administrateur;
- ATTENDU** la recommandation du recteur;

Sur proposition de Vincent Morin, appuyée par Patrick Giroux, il est **RÉSOLU à l'unanimité** :

- DE** recommander la nomination du vice-recteur aux études, à la formation et à la réussite titre de membre du Conseil d'administration de l'UQAC.

La secrétaire générale

Nathalie Gagnon

Signé avec ConsignO Cloud (27/03/2025)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

notarius

Me Nathalie Gagnon

Saguenay, le 26 mars 2025